

# Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé



« Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants. » UNESCO

**1 L'admission à l'hôpital d'un enfant** ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

**2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents** ou leur substitut auprès de lui, jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

**3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant** et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire, propres au service, afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

**4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins**, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

**5 On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.** On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

**6 Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes.** Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

**7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs**, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

**8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants** et de leur famille.

**9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.**

**10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée.** Il doit être traité avec tact et compréhension en toutes circonstances.



Cette charte a été adoptée par le parlement européen le 13 mai 1986. La circulaire du Secrétaire d'État à la santé de 1999 préconise son application.

## La chirurgie et/ou l'anesthésie ambulatoire

La chirurgie ambulatoire est une hospitalisation de quelques heures. Tu seras accueilli dans une unité dédiée et spécifique à cette prise en charge réservée à certains actes. Tu pourras rentrer chez toi au bout de quelques heures accompagné par tes parents.

### Organisation de la prise en charge

Le séjour en ambulatoire est proposé par le chirurgien ou le spécialiste au moment de la consultation et validé lors de la visite avec le médecin anesthésiste.

Le service est ouvert de 7h00 à 21h00.

### Le jour de l'intervention

Tu devras :

- **Respecter le jeûne** comme l'a demandé ton anesthésiste ou chirurgien (le jeûne veut dire ne pas boire ne pas manger, même pas un bonbon ni un chewing-gum).
- **Être en possession de ta pièce d'identité** ou livret de famille, la **carte vitale de tes parents** à jour et des **résultats des examens** qui t'auront été demandés lors de ta consultation d'anesthésie. Les bilans préopératoires prescrits devront être pratiqués avant le jour de l'intervention (résultats de laboratoire, bilan cardiologique et consultation d'anesthésie au plus tard 48 heures avant la date d'intervention).

### Après l'intervention

- Tu retrouveras tes parents. Si tu as mal, dis-le à l'infirmière qui te donnera des médicaments. On te dira aussi quand tu pourras boire et manger. L'infirmière viendra te voir pour s'assurer que tu vas bien. Le docteur viendra aussi te rendre visite, et tu pourras ensuite rentrer à la maison s'il est d'accord.
- Une **collation** te sera servie.
- Tu devras respecter un **certain délai** avant ton départ même si tu te sens en capacité de quitter l'établissement.
- **L'heure de départ** est fixée par le chirurgien ou le spécialiste.
- Un **salon de sortie** est à ta disposition.
- **Exceptionnellement**, si le médecin le décide, tu pourras être hospitalisé la nuit suivante pour être bien soigné.

### Le retour à domicile

Tes parents devront s'engager à :

- **Rentrer directement.**
- **Organiser ton retour** en présence de deux accompagnants.
- **Prévoir que tu restes au calme** la première nuit en présence d'un adulte responsable, sauf indication contraire du médecin.
- Avoir un **téléphone accessible** en cas de besoin.

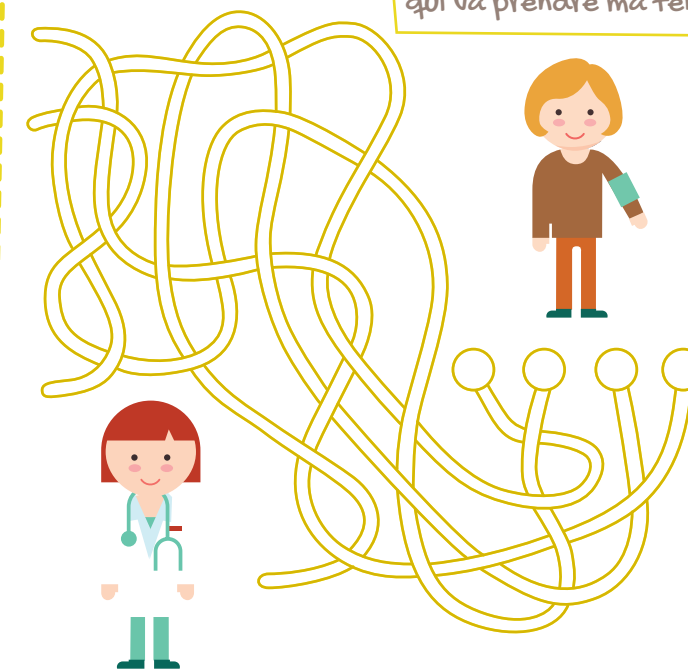
### Recommandation

Pour le retour à domicile d'un mineur, prévoir la présence de 2 adultes (dont un des deux parents ou le tuteur légal) sauf indication contraire du praticien.

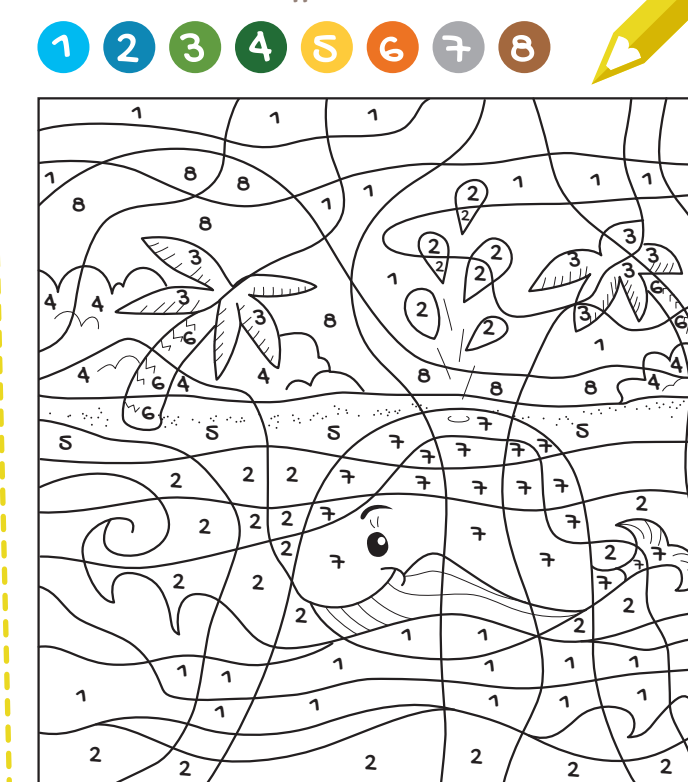


## Amuse-toi!

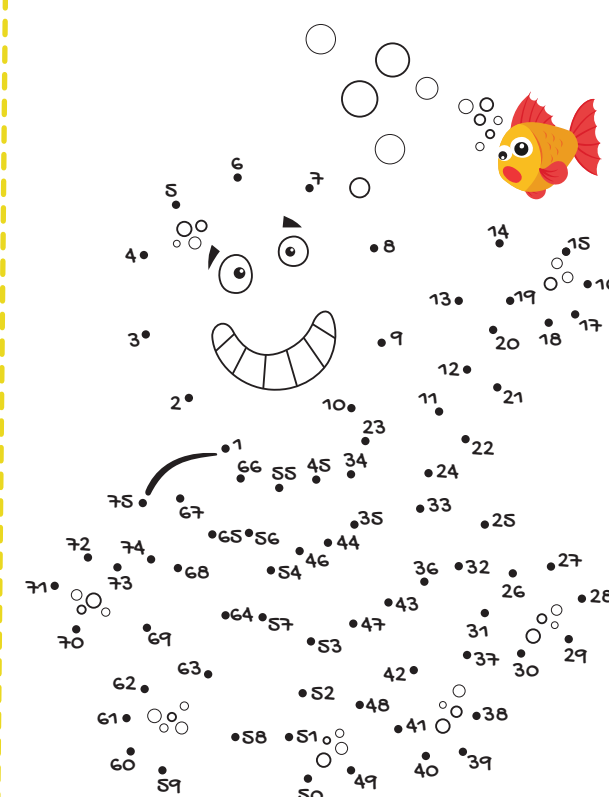
Quelle est la voie à suivre pour retrouver l'infirmière qui va prendre ma tension ?



Colorie selon les chiffres



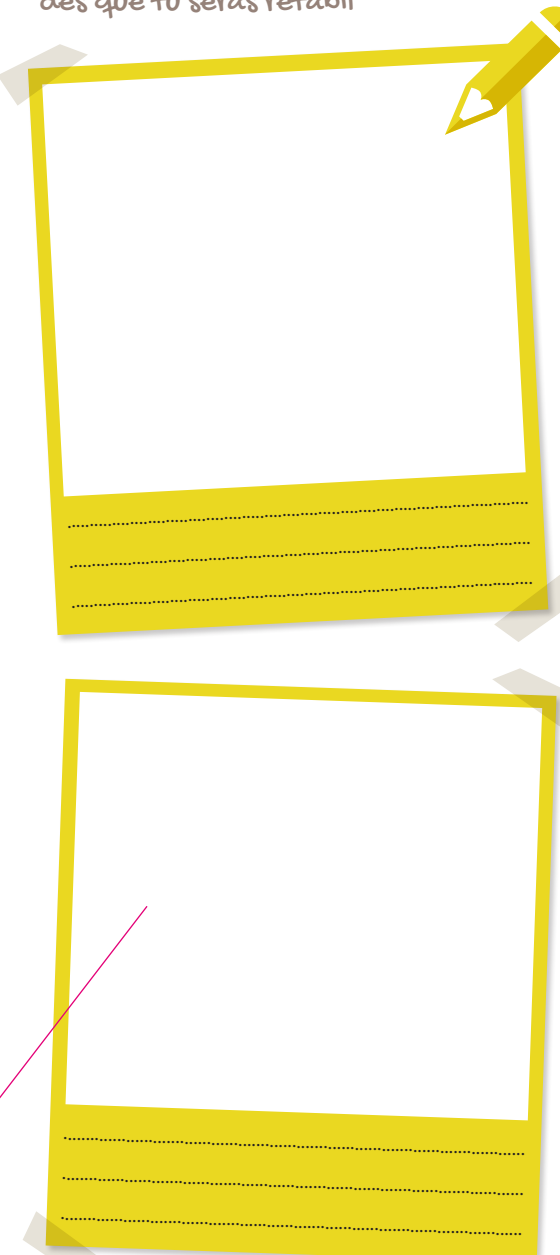
Relie les points et les chiffres et découvre qui je suis



Redonne à chacun ce dont il a besoin pour travailler



Dessine les activités que tu feras dès que tu seras rétabli





## Appel du lendemain

Le lendemain de ton hospitalisation, tu pourras être appelé(e) par une infirmière qui prendra de tes nouvelles pour s'assurer que tout va bien. Elle pourra te poser les questions suivantes :

- As-tu ressenti des **douleurs** ?  
Si oui, **évalue** ta douleur sur une échelle de 1 à 10
- As-tu pris les **médicaments prescrits** ?
- As-tu souffert d'**inconfort** comme :
  - Nausées
  - Problème de miction
  - Vomissements
  - Saignement ou hématome
  - Vertiges/Malaise
  - Autre : .....
  - Insomnie
  - Céphalées
- As-tu eu besoin d'**appeler** un professionnel de santé ?

## Documents de sortie

Ce dossier est constitué de différents documents médicaux et administratifs susceptibles de t'être remis pour le suivi de ton hospitalisation (liste à cocher).

1. Lettre de liaison pour ton médecin traitant
  - a.  remise à la sortie
  - b.  expédiée par e-mail sécurisé
2.  Compte-rendu opératoire
3.  Ordonnance de soins
4.  Ordonnance de médicaments
5.  Consignes postopératoires et conseils de sortie, dont le n° de téléphone en cas de besoin (*à lire*)
6.  Prochain rendez-vous avec le chirurgien qui t'a pris en charge
7.  Certificat descriptif des lésions si tu as été victime d'un accident
8.  Dispense d'activité scolaire ou sportive
9.  Certificat de présence parentale ou de l'accompagnant
10.  Fiche de liaison infirmière libérale
11.  Autorisation de sortie horodatée et signée par le praticien
12.  Autre : .....

## Plan d'accès

- **Rocade ouest** : Sortie 9 - Porte de Cleunay
- **Bus** : Lignes 9 et 13 - Arrêt «Clinique Mutualiste La Sagesse»



Notre unité de chirurgie ambulatoire est certifiée ISO 9001

**Clinique Mutualiste La Sagesse**  
4 place Saint-Guénoël  
CS 44345  
35043 RENNES Cedex  
Tél. : 02 99 85 75 75  
contact@lasagesse.fr  
[www.clinique-rennes.fr](http://www.clinique-rennes.fr)



Ce passeport a été validé par notre comité d'experts  
1<sup>er</sup> rang : Maud et Pierre  
2<sup>e</sup> rang : Ilan, Ninon, Rafaël et Marine  
3<sup>e</sup> rang : Thibault, Louis et Charlotte



## Mon passeport ambulatoire à la Clinique Mutualiste La Sagesse

Coller l'étiquette patient ou compléter ci-dessous :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

**Intervention :**  
Nom du chirurgien/médecin : .....  
Consultation d'anesthésie prévue le : ..... à : .....  
Consultation infirmière prévue le : ..... à : .....

**N'oublie pas de venir avec tes documents complétés le jour de la consultation d'anesthésie.**

**Consultation de spécialiste :**  
Docteur : ..... le : ..... à : .....  
Docteur : ..... le : ..... à : .....

**Hospitalisation prévue le :** ..... à : .....

**Tu pourras être contacté par téléphone la veille de ton hospitalisation**  
(en cas d'absence un message sera laissé sur le répondeur de tes parents).

**Lors de chaque venue, il faut que tu apportes :**

- Une pièce d'identité ou livret de famille et la carte vitale de tes parents
- Ton carnet de santé
- Tes dernières ordonnances de traitement en cours
- Tes derniers résultats de laboratoire et ta carte de groupe sanguin
- Tes éventuels comptes-rendus radiologiques et cardiologiques.



## Appel de la veille

Pour une bonne organisation de ta prise en charge, tu pourras être appelé(e) la veille de ton hospitalisation. Note l'heure d'entrée qui t'a été confirmée.

Heure d'entrée : ..... h .....

Ce que tu ne dois pas oublier :

- Signale tout **changement** dans ton état de santé
- Respecte toutes les **recommandations** données par l'anesthésiste lors de la consultation préopératoire, en particulier sur ton traitement
- Apporte ton **ordonnance** de traitement habituel et de radiologie
- Apporte tes **derniers résultats** de laboratoire et de radiologie
- Apporte l'**autorisation d'opérer** pour les mineurs et majeurs protégés (signature des deux parents obligatoires)

- Reste à **jeun** ..... heures avant l'intervention
- Prévois un **accompagnant** pour ton retour à domicile et ta première nuit
- Si tu as moins de 10 ans, un accompagnant restera sur site pendant la durée du séjour et il faudra prévoir un 2<sup>e</sup> **accompagnant** pour le retour à domicile
- Respecte les consignes transmises sur la **douche préopératoire**
- Enlève** les bijoux, les chouchous, les barrettes et le vernis à ongle
- N'apporte pas** d'objet de valeur
- Selon l'intervention, **n'oublie pas** les béquilles ou autres orthèses.

**Chers parents,**  
La loi nous impose de recueillir l'accord des deux parents pour toute intervention chirurgicale sur votre enfant mineur. Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires avant le séjour de votre enfant afin que les deux signatures des parents figurent sur les autorisations d'opérer. Le non-respect de cette obligation pourrait entraîner l'annulation de l'intervention la veille, voire le jour même.

## Documents relatifs à ta prise en charge

1.  Fiche d'admission
2.  Questionnaire en prévision d'une consultation d'anesthésie (*à remplir*)
3.  Information sur l'anesthésie (*à lire*)
4.  Feuille de consentement éclairé du patient (*à lire et à remplir*)
  - Chirurgien
  - Anesthésiste
5.  Consignes générales (dont les mesures d'hygiène à domicile et pendant le séjour, avant l'intervention) Déroulement du séjour (*à lire*)
6.  Ordonnance antiseptique (Bétadine ou autre)
7.  Autre(s) ordonnance(s) éventuelle(s) pour prélèvement biologique).

En cas de besoin,  
joindre l'établissement au  
02 99 85 75 75

N'oublie pas d'apporter tes examens radiographiques, scanner, résultats de laboratoire, tes médicaments personnels et accessoires prescrits.

